



Doc. 14000
10 mars 2016

Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Mailis REPS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire est extrêmement préoccupée par les cas d'intimidation et de représailles dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (assassinat, atteinte à leur intégrité physique et psychologique, arrestation arbitraire, harcèlement judiciaire et administratif ou campagne de diffamation, notamment). Elle assure le suivi de leur situation depuis 2006 et son dernier rapport du 8 décembre 2015 (et sa Résolution 2095 (2016)) révèle une augmentation de ces situations dans certains Etats membres. En Azerbaïdjan, des militants ont été arrêtés arbitrairement et même condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. Des situations analogues se sont produites en Turquie où, notamment, un avocat kurde de premier plan, M. Tahir Elçi, a été assassiné en novembre 2015. En Russie, les ONG qui bénéficient d'un financement étranger sont qualifiées «d'agents étrangers» et de nombreux défenseurs des droits de l'homme sont la cible d'un harcèlement judiciaire ou de campagnes de dénigrement. Partout en Europe, les militants dont l'action porte sur des questions sensibles, comme les droits des minorités, la lutte contre la corruption ou l'impunité des agents de l'Etat, sont harcelés par les autorités ou les médias. Qui plus est, les meurtres de défenseurs des droits de l'homme déjà signalés auparavant n'ont fait l'objet d'aucune enquête en bonne et due forme.

Alors que les Nations Unies disposent d'un mécanisme de suivi et que l'Union européenne dispense une aide financière substantielle à de nombreux militants des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe ne possède pas de mécanisme unique et efficace de protection des défenseurs des droits de l'homme; bon nombre d'entre eux sont pourtant des partenaires de longue date et fournissent de précieuses informations sur la situation des droits de l'homme dans leur pays. Malheureusement, certains de ces défenseurs des droits de l'homme, par exemple Intigam Aliyev, Khadiya Ismayilova et Rasul Jafarov en Azerbaïdjan, ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement et sont toujours derrière les barreaux.

Il importe par conséquent que l'Assemblée reste saisie de cette question, réagisse aux cas de persécution et d'intimidation des défenseurs des droits de l'homme et réfléchisse à d'autres moyens de renforcer leur protection au sein des Etats membres et du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

REPS Mailis, Estonie, ADLE
AHMED-SHEIKH Tasmina, Royaume-Uni, NI
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
LE BORGN' Pierre-Yves, France, SOC
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
McNAMARA Michael, Irlande, SOC
MILEWSKI Daniel, Pologne, CE
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
ROJHAN GUSTAFSSON Azadeh, Suède, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SHARMA Virendra, Royaume-Uni, SOC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TARCZYŃSKI Dominik, Pologne, CE
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe